

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 10 JANVIER 2022**

*Date de convocation : 03/01/2022*

*Date d'affichage : 17/01/2022*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

***Excusés :*** Madame Vanessa TALLON, Monsieur Gildas BAUDRY et Monsieur Sébastien DUPARD (pouvoir à Monsieur Sylvain LENGRONNE).

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Gérard DUVAL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du lundi 13 décembre 2021 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Avis du conseil municipal à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC du bas Castillon dont le siège social est situé au 4, le castillon à CANISY pour l'exploitation d'un élevage de 250 vaches laitières situé sur les communes de Canisy et Quibou et la mise à jour du plan d'épandage [lien pour consulter le dossier: https://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public/Installations-classees/CANISY-et-QUIBOU-GAEC-BAS-DU-BAS-CASTILLON](https://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public/Installations-classees/CANISY-et-QUIBOU-GAEC-BAS-DU-BAS-CASTILLON)
2. Jardins partagés : choix des entreprises pour les travaux
3. Marché de travaux de la salle multi-activités : avenants - régularisation de situations.
4. Acquisition d'une auto laveuse accompagnant pour l'entretien de la salle multi-activités
5. Tarification de la salle multi-activité
6. Subventions 2022 aux associations locales
7. Questions diverses

Monsieur Sylvain LENGRONNE tient à préciser qu'il a obtenu une remise commerciale d'un montant de 377.19 € HT pour la réfection des vitraux de l'église auprès du Maître Verrier, M. Pascal FALLON.

**I - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC DU BAS CASTILLON DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE AU 4, LE CASTILLON A CANISY POUR L'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE DE 250 VACHES LAITIERES SITUE SUR LES COMMUNES DE CANISY ET QUIBOU ET LA MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE**

*Monsieur le Maire précise que Madame Lydie OSMOND, intéressée à l'affaire, ne prend part ni aux débats ni au vote.*

Monsieur le Maire informe le conseil que celui-ci est invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement du GAEC du Bas Castillon, installation classée, au regard de l'extension de l'exploitation agricole (passage de 150 à 250 vaches) et de la mise à jour de son plan d'épandage.

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller a reçu avec sa convocation le lien pour consulter le dossier mis en ligne sur le site de la préfecture de la Manche.

Par ce dossier, le GAEC du bas Castillon met à jour son dossier ICPE en demandant un enregistrement pour 250 vaches laitières afin de valider également le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les vaches laitières prévu sur les parcelles 35 et 36, section C de la commune de Quibou ainsi que la parcelle 61, section ZB de la commune de Canisy (...)

Le parcellaire de 199.55 ha est réparti sur les communes de Canisy, Quibou, St Martin de Bonfossé et Bourgvallées (Saint-Romphaire).

Trois sites sont concernés par ce projet :

- Site 1 : Siège d'exploitation au bas Castillon à Canisy (parcelles ZB58, ZB61 et ZB62)
- Site 2 : Bâtiments de la ferme de Saint-Gilles à Saint-Gilles (parcelle B368)
- Site 3 : Le Montmireil à Canisy (parcelle ZC108) : hangar de stockage fourrage (site reconverti - plus d'activité bovins)

Monsieur le Maire précise que le projet des pétitionnaires est motivé par une volonté de développer et spécialiser l'exploitation sur la production laitière, conserver les bâtiments existants, améliorer le bien-être des animaux, pérenniser l'activité et envisager l'embauche d'un salarié, améliorer les conditions de travail en mettant en fonctionnement des robots de traite et dégager du temps pour les week-ends, obtenir une exploitation cohérente et performante (techniquement et économiquement).

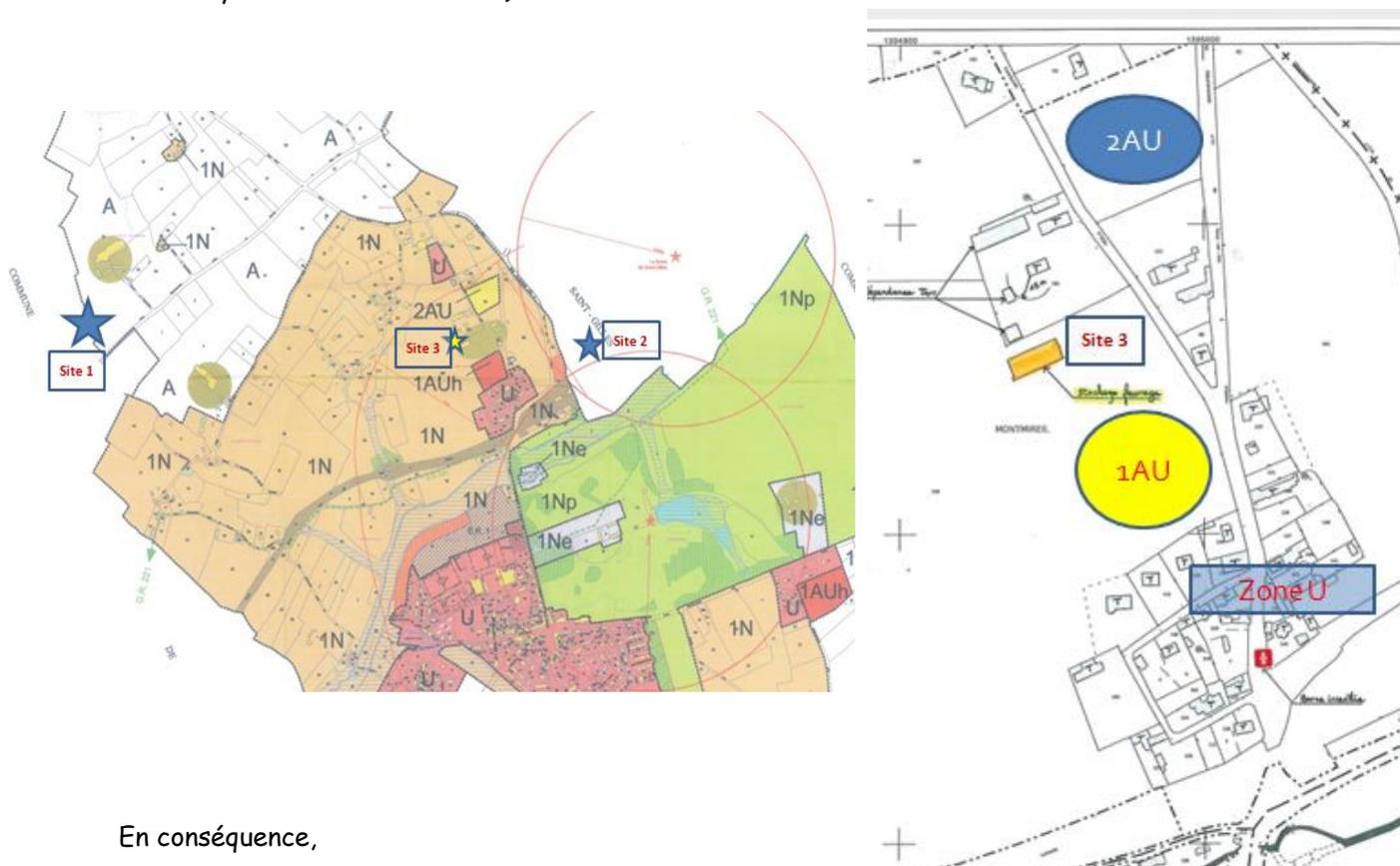
Par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2021, il a été prescrit une consultation du public sur cette demande d'enregistrement (du 20/12/2021 au 17/01/2022) ;

Au regard du dossier, le conseil municipal souhaite apporter des précisions sur l'environnement du site 3, présenté comme site de stockage et situé au village du Montmireil. En effet, celui-ci ne fait pas référence à la particularité du PLU dans ce secteur.

Le village du Montmireil est identifié en zone U, 1AU et 2AU dans le PLU validé en 2010. Ce secteur est voué à l'urbanisation future pour partie (raisonnée) de Canisy. Il convient donc aux pétitionnaires

du projet ICPE présenté d'en tenir compte, dès à présent, afin d'envisager dans quelques années l'abandon du stockage dans ce secteur et de s'assurer de l'adaptation du plan d'épandage en fonction des éventuelles nouvelles habitations.

De plus, ce secteur est situé dans les abords du périmètre classé des monuments historiques (Château de Canisy et son environnement)



En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet assorti des réserves suivantes :

Le site 3 (site de stockage de fourrage) devra toutefois bénéficier d'un traitement particulier au regard de sa situation dans les abords (500 mètres) du périmètre de protection des monuments historiques (château de Canisy) et du classement en zone U, 1 AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/01/2010 ; les pétitionnaires devront prendre en considération l'urbanisation future, ainsi à terme, envisager l'abandon du stockage dans ce secteur et s'assurer de l'adaptation du plan d'épandage en fonction des éventuelles futures habitations.

## II - JARDINS PARTAGÉS : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Concernant le projet d'aménagement des jardins partagés, Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir sollicité une quinzaine d'entreprises pour obtenir une proposition de prix pour réaliser les travaux ; il a demandé les mêmes caractéristiques aux entreprises (préparation et amendement du terrain, bordures P1 et plaque béton, etc.).

Seules deux entreprises ont répondu :

DUBOSCQ Paysages (Roncey) 32255.60 € HT

GORON Paysages (Le Mesnil Herman) 17795.20 € HT

Monsieur Gérard DUVAL précise que l'entreprise DUBOSCQ Paysages a prévu un apport de sable (sur 10 cm d'épaisseur) pour un montant de 8000.00 € HT, non prévu par l'entreprise GORON Paysages.

Monsieur François OSMOND souligne l'intérêt de préparer la terre avec un apport de sable au regard de la qualité du sol du terrain concerné.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GORON Paysages d'un montant de 17795.20 € HT, auquel s'ajoute l'apport de sable estimé à 300.00 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

### III - SALLE MULTI-ACTIVITES : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux touchent à leur fin. Il convient d'actualiser le montant des marchés de travaux avec les entreprises pour les travaux effectués en plus ou en moins (plus-value ou moins-value).

- Avenant n°1 au lot 1 « désamiantage démolition » attribué à l'entreprise OUEST TERRASSEMENT.

La dépose de la charpente prévue dans le marché n'a pas été réalisée. Cette tâche non effectuée justifie un avenant qui induit une moins-value de 650.00 € HT.

Entreprise	Entreprise OUEST Terrassement
Montant HT base	86 705.00 €
Avenant n° 1 HT	- 650.00 €
Nouveau montant HT	<b>86 055.00 €</b>

- Avenant n°1 au lot 3 « charpente bois traditionnelle » attribué à l'entreprise SAS CHANU HD. Après vérification de la charpente existante, des renforts ont été nécessaires. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 1 407.66 € HT.

Entreprise	Entreprise SAS CHANU HD
Montant HT base	169 865.03 €
Avenant n° 1 HT	+ 1 407.66 €
Nouveau montant HT	<b>171 272.69 €</b>

- Avenant n°1 au lot 8 « peinture » attribué à l'entreprise RD Peinture. La lasure incolore initialement prévue a été remplacée partiellement par une lasure colorée. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 6 541.41.00 € HT.

Entreprise	Entreprise RD Peinture
Montant HT base	30 456.24 €
Avenant n° 1 HT	+ 6 541.41 €
Nouveau montant HT	<b>36 997.65 €</b>

- Avenant n°1 au lot 10 « électricité » attribué à l'entreprise Lepelley Electricité. Les stores prévus à ouverture manuelle ont été remplacés par des stores à ouverture électrique et un

luminaire extérieur supplémentaire a été rajouté. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 1 133.20 € HT.

Entreprise	Entreprise Lepelley Electricité
Montant HT base	85 000.00 €
Avenant n° 1 HT	+ 1 133.20 €
Nouveau montant HT	<b>86 133.20 €</b>

- Avenant n°1 au lot 12 « équipements de cuisine » attribué à l'entreprise SAS SOVIMEF. Les caniveaux de sol prévus au marché de base ont été réalisés par le lot « carrelage ». Cette tâche non effectuée justifie un avenant qui induit une moins-value de 4 359.90 € HT.

Entreprise	Entreprise SAS Sovimef
Montant HT base	42 787.35 €
Avenant n° 1 HT	- 4 359.90 €
Nouveau montant HT	<b>38 427.45 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot 1 attribué à Ouest Terrassement, l'avenant n°1 au lot 3 attribué à SAS Chanu HD, l'avenant n°1 du lot 8 attribué à RD Peinture, l'avenant n°1 du lot 10 attribué à Lepelley Electricité, et l'avenant n°1 au lot 12 attribué à SAS Sovimef, du marché de travaux pour la rénovation et l'amélioration de la salle multi-activités, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2022.

#### IV - ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE

Afin d'assurer l'entretien de la salle multi-activités, compte tenu de la superficie du bâtiment et des différents espaces que sont la salle, les sanitaires, la cuisine, le hall, et l'espace « loges », il est proposé au conseil de faire l'acquisition d'une « auto laveuse accompagnant ». Monsieur le Maire présente deux devis :

Autolaveuse Salle								
Fournisseur	Marque	Type	largeur de travail	largeur hors tout	capacité du réservoir	pression sur balai	capacité en M2 surface à nettoyer	PRIX TTC
HDS Agneaux	MMX	50 BT	510mm	705	40	23kg	1750	6 612,48 €
Solhys Caen,	ANTEA	50 BT	508mm	700	40	23kg	1700	6 619,46 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DURANT HDS d'un montant de 6612.48 € HT.

## V - TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le conseil municipal est invité à déterminer les tarifs de location de la salle multi-activités. Il convient de prendre en compte l'estimation des charges que la salle va générer pour chaque activité : entretien des locaux, intervention technique, mise à disposition de matériel, etc.

### Frais de fonctionnement

<b>charges techniques</b>			
électricité	comprise dans la location		
chauffage	forfait de base compris dans la location		
	dépassement facturé nb de kWh* coût unitaire à définir		
<b>charges de personnel</b>			
			<i>coût</i>
entretien des locaux	base week-end	7 heures (1 h remise des clés + 6 h post location)	150.50 €
hors cuisine	base jour	3 h	64.50 €
mise à disposition scénique	scène + gradins	4 h	86.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil divers tarifs selon les demandes de location, selon que les locataires résident sur la commune ou non. Il suggère de demander au locataire :

- un dépôt de garantie de 1000 €,
- le versement d'arrhes à la demande de réservation correspondant à 30% du montant de la location, qui resteront acquis même en cas d'annulation de la manifestation par le réservataire,
- la délivrance d'une attestation d'assurance valide au moment de la réservation et de la remise des clés.

Il souhaiterait qu'un forfait ménage soit appliqué si l'état de propreté de la salle n'était pas jugé satisfaisant.

Il demande si l'utilisation de la cuisine doit être comprise dans le prix ou s'il faut définir un tarif.

Le conseil municipal n'est pas favorable à la définition d'un tarif spécifique pour l'utilisation de la cuisine.

<b>type de demande</b>	<b>durée de location</b>	<b>tarif commune</b>	<b>tarif hors commune</b>
option 1 : hall d'accueil, sanitaires, salle forfait 200 places (tables et chaises)	du vend 17h au lundi 9h	400.00 €	550.00 €
option 2 : hall d'accueil, sanitaires, salle forfait 450 places (dont espace loges)	du vend 17h au lundi 9h	450.00 €	650.00 €
option 3 : version spectacle : hall d'accueil, sanitaires, salle forfait 200 places avec équipement scénique (dont gradins 130 places, loges)	du vend 17h au lundi 9h	400.00 €	550.00 €
option 4 : version AG, réunion en semaine : hall d'accueil, sanitaires, salle forfait 200 places (tables et chaises)	24 heures en semaine		450.00 €
option 5 : hall d'accueil, sanitaires, cuisine - sans accès salle		200.00 €	
dépôt de garantie à verser lors de l'état des lieux	1 000.00 €		
arrhes à verser à la réservation	30.00%		
forfait entretien de la salle	200.00 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs tels que présentés.

### Nom de la salle multi-activités

Monsieur le Maire informe avoir sollicité un groupe d'étudiants de l'EGC FIM de Saint-Lô pour suggérer des noms pour nommer la salle. Il fait part de leur retour. Plusieurs conseillers ont également fait des suggestions. Monsieur le Maire procède à un rapide sondage ; plusieurs noms sont plébiscités.

Monsieur le Maire suggère d'ajourner le choix lors d'une prochaine réunion. Le conseil y est favorable.

## VI - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Comme l'an dernier, compte tenu du contexte sanitaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'anticiper le vote des subventions et leur versement pour les associations locales afin de les aider dans la gestion de leur trésorerie et les encourager à redémarrer leurs activités le moment venu.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Gérard DUVAL et lui-même vont rencontrer les membres des Anciens Combattants de Saint-Ébremond-de-Bonfossé et leur suggérer de fusionner avec les Anciens Combattants de Canisy, Monsieur Louis JEANNE étant décédé, et l'association ne comptant que peu de membres dans son bureau. De ce fait, il propose d'augmenter la subvention des Anciens Combattants de Canisy de 150 € et de la porter à 533.00 € (transfert de subvention).

LIBELLE	Proposition 2022 : +3%	Prêt salle Multiactivité 1 fois dans l'année à titre gratuit
APE st Ebremond garderie	6 417 €	oui
Comité des fêtes st Ebremond	1 261 €	oui
Club 3eme age St Ebremond	383 €	oui
Anciens combattants Canisy =	533 €	oui
APE Ecole de Canisy -	158 €	oui
Club des vaillants de Canisy =	630 €	oui
Harmonie Municipale de Canisy =	1 733 €	oui
Comité des fêtes - Animation St-Pierre =	1 261 €	oui
Ensemble vocale de CANISY	1 261 €	oui
Passion 2 roues (8hVTT Canisy 2016)	315 €	oui
Association Théâtre "les Genottes des fosses"	210 €	oui
Maison fleuries (concours Canisy)	400 €	non
U.S.E.P.	250 €	non
legs Amicale des pompiers	200 €	oui
Legs Leturc	1 350 €	non
Association nationale des croix de guerre	30 €	non
Gymnastique volontaire de Canisy Mille pattes =	SLA	oui
Club sportif Vire Joigne => FC3R en 2015	SLA	oui
Comice Agricole de CANISY	SLA	oui
APE parents d'élèves collège de CANISY	500 €	oui
Reversement 2020 section VTT college CANISY APE	3 110 €	non
Ecole de musique Canisy-Marigny	SLA-CD50	oui
Animathèque	457 €	oui
Association étudiants de Curie-Corot (festival artisan	400 €	non
<b>Montant total subventions attribuées</b>	<b>20 859 €</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant des subventions allouées aux associations énumérées ci-dessus.

Les associations locales (siège social à CANISY / percevant une subvention de la commune) pourront bénéficier d'une location de la salle à titre gratuit une fois par an pour l'organisation d'une manifestation (animation) ouverte au public. Un calendrier de réservation sera établi.

## VII - QUESTIONS DIVERSES

### **Contrat de fourniture en combustible bois pour les chaudières individuelles avec Haiecobois**

Monsieur le Maire propose au conseil de réactualiser le contrat d'approvisionnement pour l'exercice 2021-2022 avec l'association Haiecobois pour la fourniture en combustible bois pour les chaudières de l'immeuble Le Mythique et de l'école de Saint-Ébremond. Il précise que le prix du bois commercialisé par Haiecobois est ferme pendant un an puis actualisable chaque année. Le prix de la tonne de bois déchiqueté est fixé à 178.88 € TTC et est valable jusqu'au 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les contrats d'approvisionnement respectivement pour l'immeuble Le Mythique et pour les bâtiments communaux situés à Saint-Ébremond.

### **Demande du PSIG**

Monsieur le Maire informe le conseil que le PSIG - peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie - recherche des sites disponibles pour l'entraînement des militaires ; cela peut être des locaux administratifs, locaux de stockage, groupes scolaires voire domicile inhabité.

Monsieur le Maire suggère de proposer l'immeuble sis 2 la Pérelle...

### **Nouvelles adresses mail**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune dispose désormais d'adresses mail avec le nom de domaine : canisy.fr

[mairie@canisy.fr](mailto:mairie@canisy.fr)

[mediatheque@canisy.fr](mailto:mediatheque@canisy.fr)

[jm.lebehot@canisy.fr](mailto:jm.lebehot@canisy.fr)

[s.fossey@canisy.fr](mailto:s.fossey@canisy.fr)

[l.bouin@canisy.fr](mailto:l.bouin@canisy.fr)

### **Consultation du public**

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de demande d'enregistrement présentée par le GAEC du Bas Castillon, pour l'exploitation d'un élevage de 250 vaches laitières situé sur les communes de Canisy, Quibou et la mise à jour du plan d'épandage, est toujours consultable jusqu'au 17 janvier 2022.

### **Ramassage des ordures ménagères**

Monsieur Mathieu VIARD aimerait avoir un retour sur l'organisation du ramassage des ordures ménagères... il précise avoir été interpellé par plusieurs personnes qui souhaiteraient avoir des réponses... tarifs ? passage de déchets résiduels une fois par mois ? quelle solution pour ceux qui sont à plus de 150 mètres du point de ramassage ?

Monsieur le Maire répond qu'une réunion est prévue fin janvier à l'Agglo avec les élus pour faire le point.

### **Arbre de Noël des enfants du personnel**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS demande s'il est prévu quelque chose pour compenser la non-tenu du repas de fin d'année avec le personnel et leur famille. Monsieur le Maire répond que non.

### **Station d'épuration rue des Roques**

Monsieur François OSMOND signale le mauvais entretien des extérieurs à la station d'épuration ; il précise avoir dû intervenir pour broyer une haie et ainsi permettre au véhicule de récupérer les boues... À qui incombe l'entretien des extérieurs ?

**Distribution du bulletin**

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que la livraison des bulletins communal devrait avoir lieu cette fin de semaine voire début de semaine 03. Elle fait appel aux membres du conseil municipal pour la distribution aux foyers de Canisy.

**Mur de clôture rue de la Vannerie**

Madame Magali DOUCHIN fait part au conseil d'une demande de Mme GUICHARD concernant l'évolution du dossier. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, aucune évolution du dossier n'est actée. Les avocats des deux parties sont en contact à ce sujet (puisque M. et Mme GUICHARD ont engagé les services d'un avocat).

**Agenda**

Commission des travaux : 15/01/2022 à 10h00.

Commission des finances : 15/02/2022 à 20h00.

Prochaines séances de conseil municipal : lundi 07/02, lundi 07/03, lundi 04/04 (budget), lundi 02/05 et jeudi 02/06.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,